



Convocation devant le tribunal pour une plaintes de non remise d

Par **Delhoumeau laetitia**, le 11/11/2016 à 15:02

Bonjour ,suite a une plainte pour non remise d enfants tout en sachant que l enfant concerné a 17ans qu elle sont les peines encouru devant un TGI? Toute en sachant que la personne convoqué devant le TGI est sans emploi?

Cordialement

Par **tomrif**, le 11/11/2016 à 15:38

bonjour,

article 227-7 du code pénal :

"Le fait, par tout ascendant, de soustraire un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."

voilà pour le maximum. sans avoir tous les éléments du dossier, impossible d'en dire plus.

Par **Delhoumeau laetitia**, le 11/11/2016 à 16:03

L enfant concerné de 17 ans a lui même écrit un courrier qui préside que c est lui qui refuse d aller chez son père et au il n est influencé par personne il veut que le courrier soit remis au juge le jour du jugement? Qu en pensez vous? Cordialement